



Matériel and Procurement Services  
200 Rue Kent, Poste 9W079  
Ottawa, Ontario  
K1A 0E6

**FP802-150041**

**Le 13 juillet 2015**

**Subject: Invitation à Soumissionner à un Projet de Marché: FP802-150041**

**Titre: Réparation du quai à Cowichan Bay, en Colombie-Britannique**

**Addenda: No. 03**

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée et précédemment publiés sur le site électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (SEAOG), AchatsetVentes.gc.ca, Addenda No.03 est publiées ici-bas.

**Pêches et Océans Canada**

**Numéro de l'appel d'offres : FP802-150041**

**Date de clôture : Mardi le 21 Juillet 2015**

**Heure de fermeture des soumissions : 14 h (heure de l'Est)**

---

## **QUESTIONS et RÉPONSES – Découlant des questions des soumissionnaires**

### **1. Question d'un soumissionnaire :**

Incombera-t-il à Pêches et Océans Canada d'assurer un accès aux zones de travail d'un derrick maritime, notamment de déplacer les navires et les structures flottantes avant l'arrivée des entrepreneurs?

#### **Réponse 01 du MPO :**

Lorsqu'elle reçoit une demande de l'entrepreneur retenu, l'administration portuaire doit faire le nécessaire pour y répondre.

### **2. Question d'un soumissionnaire :**

Pendant combien de temps pouvons-nous bloquer l'accès au quai lorsque nous y travaillons avec de l'équipement?

#### **Réponse 02 du MPO :**

Le quai peut être fermé temporairement pour que puissent se dérouler les travaux nécessaires. Les entrepreneurs doivent toutefois réduire le plus possible les fermetures. L'entrepreneur retenu doit proposer un calendrier à l'administration portuaire avant le début des travaux.



**3. Question d'un soumissionnaire :**

À l'automne et à l'hiver, la marée basse survient durant la nuit. Y a-t-il des restrictions concernant le bruit?

**Réponse 03 du MPO :**

Les heures de travail idéales sont de 7 h à 19 h les jours de semaine. Ports pour petits bateaux du Ministère de Pêches et Océans Canada examinera les autres horaires de travail proposés s'ils sont soumis avec le calendrier de l'entrepreneur retenu.

**4. Question d'un soumissionnaire :**

Il est très probable que le béton coulé qui est en place craque en raison des charges de levage. Que voulez-vous faire à ce propos?

**Réponse 04 du MPO :**

Les fissures mineures sont acceptables, et il incombera à l'entrepreneur de les colmater avec un produit pour béton approuvé. Les fissures majeures ne seront pas acceptées.

**Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.**

Sincèrement,

**Lynda Coulombe**

Agent principal de contrats

Téléphone: (613) 993-2839

Courriel: [Lynda.Coulombe@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Lynda.Coulombe@dfo-mpo.gc.ca)